



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres médico-sociaux

Question écrite n° 52647

Texte de la question

M. Hervé Morin * attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le problème du manque de places en appartement de coordination thérapeutique (ACT). En 2003, plus de 4 300 demandes d'admission ont été enregistrées pour 522 places existantes. L'annonce de la création de 75 places supplémentaires cette année et de 150 en 2005 correspond à une demande urgente qui devra être poursuivie de façon active. Il lui demande de préciser quelles mesures sont à l'étude afin de rapprocher significativement le nombre de places disponibles du niveau des besoins.

Texte de la réponse

L'attention du ministre des solidarités, de la santé et de la famille est appelée sur la création de nouvelles places en appartements de coordination sociale. La loi du 2 janvier 2002 a permis de pérenniser le dispositif national des appartements de coordination thérapeutique en mettant fin au statut expérimental en vigueur depuis 1994 et en l'intégrant dans le cadre des établissements sociaux et médico-sociaux financés par l'assurance maladie. Ce dispositif constitue un élément essentiel de la politique de lutte contre le VIH/SIDA tant pour permettre l'accès aux soins des personnes en situation de précarité sociale et psychologique que pour favoriser la continuité de la prise en charge et l'observance des traitements. La preuve ayant été faite de leur efficacité, les ACT ont vu leur mission s'élargir à l'ouverture possible à d'autres pathologies. En 2005, 150 nouvelles places ont été créées, portant le dispositif à 731 places. Dans le cadre du programme national de lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2005-2008, cet effort doit se poursuivre afin de répondre au mieux aux besoins des régions prioritaires dans le domaine du sida, et permettre une meilleure couverture du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Morin](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52647

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9649

Réponse publiée le : 22 février 2005, page 2006